

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC119

présenté par

Mme Simonnet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilot, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou des personnes morales titulaires d'au moins une autorisation de stationnement exploitée dans la zone de compétence du préfet de police de Paris »

les mots :

« et en priorité aux chauffeurs de taxis inscrits sur la liste d'attente conformément à l'article L 3121-5 du code des transports issu de la loi n° 2014-1104 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que les licences nouvellement créées dans le cadre de cette loi soient attribués non pas aux grandes entreprises de taxis, qui exploitent ensuite les chauffeurs avec un statut précaire de locataire gérance, mais plutôt aux chauffeurs de taxis locataires gérants qui sont déjà sur une liste d'attente pour obtenir une licence.

En effet, ces listes d'attente ont été mises en place afin d'organiser l'accès aux licences, il ne serait pas normal que des grandes entreprises de taxis puissent en bénéficier alors que de nombreux chauffeurs de taxi attendent depuis 14 ans d'avoir accès à une licence.